



COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

Municipalité

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE
LA COMMUNE DE ET À
VILLARS-SAINTE-CROIX

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 03/2024

RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 412'000.00 POUR
L'IMPLANTATION DE DEUX SALLES DE CLASSE PROVISOIRES DANS
DEUX CONTENEURS SUPERPOSÉS

Table des matières

1.	Contexte	2
2.	Enjeux et objectifs	3
3.	Descriptif de l'ouvrage	4
4.	Budget	5
5.	Amortissement.....	6
6.	Plan de situation	6
7.	Conclusion.....	7

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1. Contexte

Le collège a été construit en deux étapes à partir des années 1980. Aujourd'hui, il comprend quatre salles de classes (1-2P, 3-4P, 5P et 6P¹), une salle de couture, l'administration communale et la salle du Conseil général.

Depuis 2020, tant l'incendie de l'ancienne Maison de Commune que la crise du Covid (qui a amené des changements dans les modes d'organisation d'une part et, d'autre part, qui a fait ressortir les difficultés de la cohabitation école-administration communale) ont alimenté les réflexions des autorités pour les amener aux projets suivants :

- Réaffecter l'ancienne Maison de Commune pour l'administration communale.
- Réaffecter l'ancienne laiterie pour le Conseil général.
- Utiliser le dernier étage du collège pour le scolaire et, le cas échéant, le parascolaire.

La direction des écoles a décidé de séparer la classe de 3-4P pour des raisons pédagogiques dès la rentrée 2024. Dès lors, il manque une salle pour garder les classes actuelles à Villars-Ste-Croix.

Les actuels locaux situés dans les combles du collège pourront être transformés et mis à disposition des écoles. Ce qui permettra de maintenir les classes de 5P et 6P à Villars-Ste-Croix.

La Municipalité a clairement fait savoir qu'elle souhaitait vivement maintenir tous les niveaux scolaires, de la 1P à la 6P, à Villars-Ste-Croix. Le projet mentionné ci-dessus va dans ce sens puisque la libération des combles du collège permettra d'aménager les locaux de manière à pouvoir accueillir toutes ces classes.

Cependant, les oppositions au projet de rénovation de la Maison de Commune ont retardé tout le processus mentionné ci-dessus.

Dans l'attente de ces travaux, l'installation provisoire des portacabines s'impose pour pouvoir garder les enfants scolarisés à Villars-Ste-Croix.

Rappel du calendrier :

- **Mars 2022**
Le Conseil général accepte le préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 149'080.00 pour l'étude, jusqu'aux plans d'exécution, de la rénovation et du changement d'affectation des bâtiments communaux de la Maison de Commune et de l'Ancienne Laiterie.
- **Octobre 2022**
Le projet est publié à l'enquête publique et suscite des oppositions.
- **Août 2023**
Les oppositions sont levées.

¹ P = cycle primaire

- **Octobre 2023**

Un recours est déposé auprès de la Cour de Droit Administratif et Public.

Au jour où nous rédigeons le présent préavis, la procédure est toujours en cours auprès du Tribunal Cantonal.

En résumé, la libération du 2^{ème} étage du collège est retardée. Cela signifie que les classes de 5P et de 6P devraient être déplacées à Bussigny, ce que la Municipalité ne souhaite pas.

Aujourd'hui, la seule solution réside dans la construction d'une structure transitoire. Il s'agit de construire deux salles de classes provisoires qui permettront de garder les 5P et les 6P à Villars-Ste-Croix le temps de mener à terme le projet de rénovation de l'ancienne Maison de Commune et de l'ancienne laiterie, de déménager l'administration communale afin de libérer le 2^{ème} étage du collège et d'aménager les locaux des combles pour les mettre à disposition des écoles.

2. Enjeux et objectifs

Lors de la séance du 15 novembre 2023 organisée à l'attention des parents des élèves scolarisés à Villars-Ste-Croix, la direction de l'Etablissement Primaire et Secondaire (EPS) de Bussigny et Villars-Ste-Croix a présenté l'évolution 2023-2025 et l'adaptation que cela engendre.

En effet, le « Concept 360° » engage l'école vaudoise dans une visée inclusive. Depuis la fin décembre 2023, ce dispositif est appelé à se décliner, dans chaque établissement scolaire du canton, en un « concept d'établissement » qui garantira autonomie et efficacité aux professionnel-le-s de la formation. C'est aussi un moyen de rendre accessibles les meilleures pratiques déjà en place dans le canton à l'entier des élèves et des établissements.²

Il s'agit d'accueillir dans chaque classe des élèves à besoins individualisés qui nécessitent un changement des pratiques enseignantes et une collaboration plus exigeante entre les divers professionnels.

De plus, à l'heure où les programmes sont toujours aussi chargés, où l'on trouve une grande diversité dans les classes, dont des élèves porteurs de troubles, et où toujours plus d'interactions entre professionnels sont nécessaires, les classes multi âges telles que 3-4P sont un modèle qui n'est plus adapté.

Dès lors, l'EPS de Bussigny et Villars-Ste-Croix prévoit :

- De conserver les sites scolaires périphériques dédiés au Cycle 1, soit de la 1P à la 4P, afin de les maintenir au plus proche des quartiers et des familles.
- De maintenir un degré 5-6P à Villars-Ste-Croix afin de tenir compte des spécificités locales.
- D'intégrer qualitativement les nouveaux élèves de Bussigny et Villars-Ste-Croix.

L'évolution prévue des effectifs est la suivante :

- 2020 : 1260 élèves
- 2023 : 1400 élèves
- 2028-30 : 1800 à 1900 élèves

² <https://www.vd.ch/themes/formation/enseignement-obligatoire-et-pedagogie-specialisee/concept-360>

L'évolution des structures scolaires à Villars-Ste-Croix est indispensable pour garder les degrés 1P à 6P dans la Commune. Sans cette évolution, seuls les degrés 1P à 4P dans quatre classes seront maintenus. Cette évolution doit aussi tenir compte des nouveaux besoins en termes d'espace au sein des structures scolaires du fait de l'augmentation du nombre de classes et de l'évolution des pratiques :

- Salle(s) de dégagement pour assurer les interventions multidisciplinaires (appuis, enseignement spécialisé, espace collaboratif) ;
- Salle des maîtres agrandie (plus de professionnels) ;
- Salle de réseaux/de travail collaboratif.

En conclusion, les phases suivantes sont prévues :

- Rentrée 2024
Phase de transition à 6 salles de classe dans les portacabines.
- Dès 2025
Étude / plan d'exécution du projet de réfection du 2^{ème} étage du bâtiment scolaire, en parallèle au projet de réaffectation des anciennes Maison de Commune et laiterie.

3. Descriptif de l'ouvrage

Il s'agira d'installer deux ensembles de conteneurs pour l'extension de deux salles de classes primaires à l'école de Villars-Ste-Croix. Les conteneurs seront répartis sur deux étages superposés de six modules chacun. L'implantation correspondra à l'emplacement actuel du bac à sable dans la cour de l'école.

Un module par étage sera dédié à l'accès, aux vestiaires et aux WC. Cinq modules par étage seront dédiés aux salles de classes. Chacune d'elles aura une superficie de 69 m².

La salle de classe du rez-de-chaussée sera légèrement surélevée et devra donc être accessible par une rampe pour les personnes à mobilité réduite (voir plan en page 6). La salle de classe du premier étage sera accessible par un escalier métallique extérieur.

Un raccordement aux canalisations existantes permettra l'alimentation en eau ainsi que l'évacuation des eaux usées (EU) des conteneurs. De plus, un raccord au bâtiment principal par la même fouille que les EU permettra le raccordement des portacabines aux réseaux de téléphonie, informatique et électrique.

Le chauffage et le rafraîchissement seront assurés par l'installation de pompes à chaleur air-air intégrées et fournies avec les conteneurs. Toutes les fenêtres seront équipées de stores extérieurs, qui sont également intégrés dans les fenêtres fournies avec le conteneur.

Les modules du conteneur seront disposés sur une surface plane. Des fondations temporaires et amovibles seront installées pour le projet et enlevées une fois les modules de conteneurs démontés.

Les aménagements intérieurs (cf. point 3 du budget) seront réutilisés dans le bâtiment scolaire.

4. Budget

Les coûts estimés couvrent les rubriques suivantes :

Poste	Description		Montants TTC	
1	Phase d'étude			
1.1	Honoraires architecte : étude jusqu'à et y compris enquête publique		15'800.00	
1.2	Honoraires thermicien : bilan thermique		1'090.00	
1.3	Honoraires sécurité incendie : concept incendie		930.00	
1.4	Honoraires géomètre : plan de situation		1'135.05	
	Total phase 1	CHF		18'955.05
2	Phase d'exécution			
2.1	Honoraires architecte : appel d'offres – projet d'exécution – travaux – mise en service		19'640.00	
2.2	Honoraires sécurité incendie : mise en service, achèvement		620.00	
2.3	Sondage du terrain		5'800.00	
2.4	Travaux de génie civil		21'711.90	
2.5	Travaux d'électricité et réseau		19'725.50	
2.6	Travaux de serrurerie		16'096.00	
2.7	Fourniture et pose des portacabines / Location des portacabines pour 3 ans		237'975.65	
	Total phase 2	CHF		321'569.05
3	Aménagements intérieurs			
3.1	Mobilier pour les deux classes : 20 tables, 40 chaises, 2 pupitres de maître, 2 corps de pupitre, meubles de rangement		29'400.75	
3.2	Tableaux et écrans interactifs		18'761.85	
	Total phase 3	CHF		48'162.60
4	Permis, taxes et frais de chantier (env.1.8% CFC 1/2/4)	CHF		6'996.00
5	Divers et imprévu (env.4% CFC 1/2/4)	CHF		15'550.00
TOTAL		CHF		411'232.70
TOTAL arrondi		CHF		412'000.00

5. Amortissement

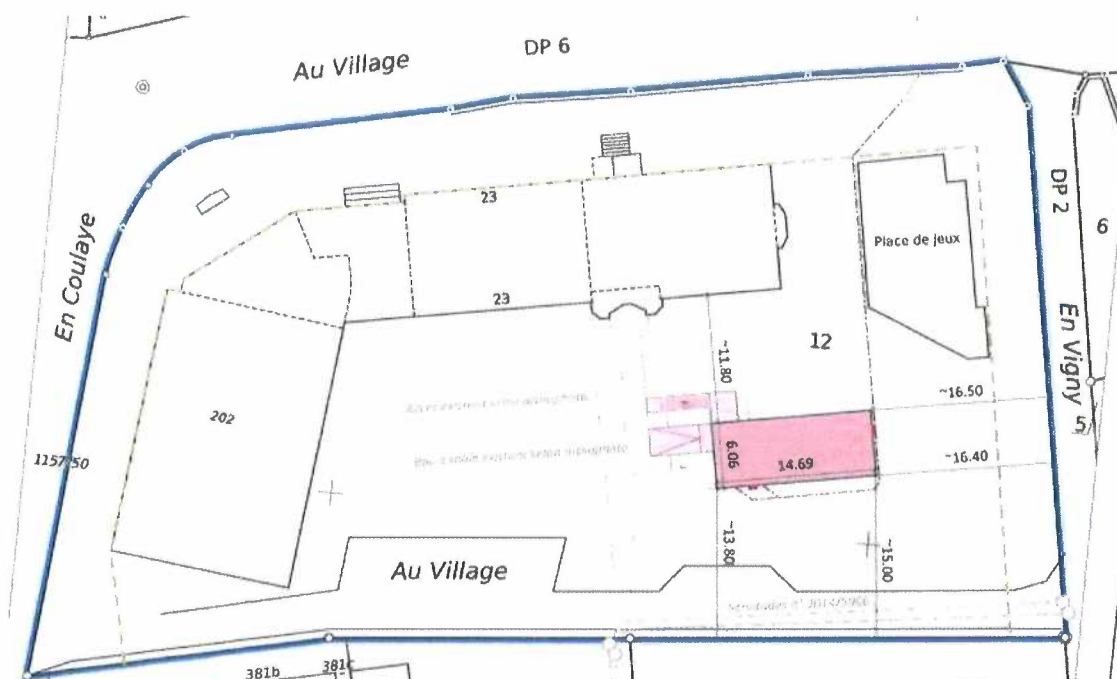
Le 29 novembre dernier, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). L'article 17 du RCCom, relatif à l'amortissement ordinaire des investissements portés à l'actif du bilan, a été modifié, de manière à rendre déjà obligatoires les durées d'amortissement par catégories d'immobilisation prévues par MCH2 (modèle comptable harmonisé de deuxième génération).

Les durées d'amortissement ne doivent plus figurer dans les conclusions des préavis relatifs à un crédit d'investissement, mais figurer seulement dans le corps desdits préavis. En effet, les durées sont obligatoires et ne découlent plus d'un choix politique.

En l'occurrence, la durée d'amortissement du crédit de CHF 412'000.00 pour l'implantation de deux salles de classe provisoires dans deux conteneurs superposés est de 5 ans.

Durant la durée d'exploitation des portacabines, l'EPS de Bussigny et Villars-Ste-Croix s'acquittera du paiement d'un loyer pour la location de ces salles de classes. Ce loyer s'élèvera à CHF 108'000.00 pour les trois années (CHF 18'000.00/salle/année).

6. Plan de situation



Plan de situation du dossier mis à l'enquête publique du 3 février au 4 mars 2024.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix

- **Vu le préavis municipal n°03/2024 ;**
- **Ouï le rapport des commissions chargées d'étudier ce projet ;**
- **Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;**

Décide

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 412'000.00 pour l'implantation de deux salles de classe provisoires dans deux conteneurs superposés ;**
2. **De financer CHF 412'000.00 par un prélèvement sur le compte de réserves pour investissements futurs 9282.3 ;**
3. **De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation pour la durée de cette installation provisoire.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 mars 2024.

Municipale responsable du dicastère : Mme Nicole Cattano, Conseillère municipale.

Le Syndic

Georges Cherix

Au nom de la Municipalité


La secrétaire

Barbara Kammermann

Ont participé à l'élaboration du présent préavis : M. Mathieu Delacrétaz du Studio BBD, Mme Sylvie Faessler Boursière communale, M. Arnaud Aguet Directeur de l'Établissement primaire et secondaire de Bussigny et Villars-Ste-Croix, Mme Nicole Cattano, Conseillère municipale, extrait de www.vd.ch